



Assemblée générale "résiduelle" du 17 juin 2020

Présents: Jean-Luc Rime, président, Sylvie Genoud Jungo, secrétaire générale (minimum requis pour l'Assemblée "résiduelle" (cf. introduction), membres du comité: Caroline Bruegger, Olivier Suter, Eliane Laubscher, candidats au comité: Michaël Chappuis, Sébastien Jenny.

	<p>Ouverture de l'Assemblée par Jean-Luc Rime, président</p> <p>Introduction</p> <p>Compte tenu de la situation particulière découlant du Covid 19 et des mesures destinées à empêcher sa propagation, Pro Fribourg a décidé d'annuler l'Assemblée générale présentielle. Les membres peuvent exercer leur droits par écrit ou sous forme électronique, conformément à l'article 6b de l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Coronavirus. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 30 juin (Ordonnance 2 Covid 19, art. 12. al. 10). Le comité a par conséquent décidé d'informer ses membres de cette décision: sous forme électronique 10 jours avant la date prévue de l'AG et par écrit avec un courrier joint à la publication que les membres reçoivent fin juin.</p> <p>Tous les documents nécessaires aux prises de décisions sont mis à disposition sur le site internet dès le 18 juin. Ainsi, les membres peuvent exercer leur droits, à savoir approuver le PV de l'AG du 6 juin 2019, voter les comptes, élire le comité, élire les réviseurs des comptes. Pendant le délai de consultation des documents, ils pourront s'adresser à la secrétaire en cas de question ou prendre rendez-vous.</p> <p>En vertu de l'art. 6b de l'Ordonnance 2 Covid 19, une "assemblée résiduelle" physique a lieu en présence du président et de la secrétaire.</p>
1.	<p>Approbation du PV de l'AG du 19 juin 2019</p> <p>Le PV de l'AG est disponible depuis le 30 mars 2020 sur le site internet de Pro Fribourg, dans la rubrique "Association" -> "documents". Les membres peuvent le consulter et transmettre leurs remarques au secrétariat jusqu'au 15 juillet.</p> <p>Le PV est approuvé par les personnes présentes à l'Assemblée "résiduelle".</p>
2.	<p>Rapport d'activités</p> <p>Editions</p> <p>Comme à l'accoutumée, les membres de Pro Fribourg ont reçu quatre publications en 2019. Les 3 premières comportaient plusieurs sujets avec à chaque fois un dossier principal. Quant à la publication de Noël, elle contenait un seul sujet traité de manière approfondie:</p> <p>PF 202, Ces arbres qui deviennent spectaculaires, recense quelques beaux spécimens que compte le canton. Cette publication a rencontré un grand succès.</p> <p>PF 203, le Heimatstil à Fribourg, met en valeur et explique l'architecture qui a fleuri à Fribourg au début du XXe siècle.</p> <p>PF 204, Un pas en arrière, une meilleure vue d'ensemble: un article décrit les fouilles qui se sont tenues au chevet de la cathédrale. Ces fouilles révèlent les origines de Fribourg.</p> <p>PF 205, Roger Bohnenblust, des champs de courses aux grandes batailles. L'artiste fribourgeois est encore bien présent dans les mémoires de ses concitoyens. Les recherches effectuées ont permis de mettre en valeur son oeuvre, dont nous avons pu découvrir la qualité et les nombreuses facettes.</p>



Changement à la tête des publications. A la fin juin 2019, Stéphanie Buchs a quitté le poste à 20% qu'elle occupait depuis le 1^{er} décembre 2014 à Pro Fribourg pour rejoindre l'équipe de *La Liberté*.

Pour remplacer une perle, nous avons engagé une autre perle, Mélanie Rouiller, une femme polyvalente qui a été formée à *La Liberté* et à *La Gruyère*. Journaliste et photographe, elle collabore régulièrement avec Fribourg région. Elle est aussi responsable du projet #tradifri. En parallèle, elle mène ses propres travaux artistiques.

Dossiers

Pro Fribourg s'engage continuellement pour la défense du patrimoine. Bien que nous ne pouvons agir sur tous les fronts, nous nous sommes spécialement investis dans les dossiers suivants, où notre intervention nous semblait nécessaire.

Morat, Prehlstrasse: en 2017, nous nous opposons à la construction d'un quartier très dense en bordure de la ville historique de Morat. Suite à des séances de conciliation, nous avons pu obtenir la suppression de l'immeuble le plus proche de la vieille ville au profit d'un bâtiment plus petit, avec un toit à deux pans. En janvier 2019, le promoteur remettait à l'enquête le nouveau projet, avec les modifications obtenues. Nous ne nous sommes pas opposés à cette nouvelle version, mais n'étant toutefois pas satisfaits de ce projet et de l'impact sur la ville historique, nous avons décidé de maintenir la première opposition, malgré les supplications des promoteurs. La Fondation Helvetia Nostra est une fervente opposante à ce projet.

Sorens: opposition à la démolition du chalet de l'Arenay. Ce chalet d'alpage, situé sur la commune de Sorens est propriété de l'Etat de Fribourg. Ce chalet de l'Arenay (Art. 1911 RF) représente un intérêt architectural, d'une part par son plan en T qui est un plan relativement rare parmi les chalets du canton, et d'autre part un intérêt typologique par sa fonction de gîte, qui caractérise les chalets qui se trouvent dans la zone de transition entre la plaine et la montagne. La localisation d'un chalet-gîte à une altitude relativement basse le rendait utilisable au début du printemps et en automne après la désalpe. Le chalet de l'Arenay, bien que non protégé par le biais du RCU de la commune de Sorens, ne mérite pas le triste sort de la démolition. La bâtisse du XIX^e semble être dans un bon état de conservation. Pour ses qualités historiques et architecturales, nous avons décidé de nous opposer à sa démolition. Ce dossier est toujours ouvert, nous attendons la décision de la DAEC (compétente lorsqu'il s'agit de constructions hors zones à bâtir) qui scellera le sort de ce bâtiment.

Villars-sur-Glâne, recours à la DAEC contre la suppression des protections patrimoniales par la commune de Villars à la route de la Glâne 102 et 118. Après avoir tenté de s'y opposer, et suite au rejet de notre opposition, nous avons gravi un échelon supérieur en déposant un recours auprès de la DAEC. Ces deux bâtisses se trouvent dans un périmètre ISOS d'importance nationale.

Fribourg, Route de la Glâne 47: opposition à la démolition d'une petite maison faisant partie de la Zone ISOS d'importance nationale. La maison en soi a de peu de valeur architecturale, mais intégrée à l'ensemble protégé. Nous estimons qu'il faut une relexion d'ensemble, avant d'autoriser cette démolition et aussi de savoir dans quel but cette maison serait démolie. Cette maison se trouve dans le même périmètre ISOS que celles de la route de la Glâne 102 et 118 ainsi que les trois maisons de la route des Daillettes sauvées in extremis en 2014.

Vaulruz: opposition à un projet immobilier sur la colline du château. S'agissant d'un emplacement situé à quelques encablures du château de Vaulruz et très visible de loin, nous avons estimé que le projet tel que mis à l'enquête avait un impact trop important sur le paysage. Suite à notre opposition et celle de Patrimoine Suisse section



Gruyère-Veveye, le promoteur a présenté un nouveau projet, avec des façades végétalisées. Cela reste un bâtiment très imposant. Les discussions sont en cours, nous avons transmis nos observations et ce nouveau projet devra être mis à l'enquête.

Pont-en-Ogoz, secteur Le Bry, opposition à la mise en conformité des Terrasses d'Ogoz. En effet, la mise en conformité demandée, ne respecte pas le PAD qui prévoyait un funiculaire pour relier les différents immeubles. Au delà de cette question, c'est l'urbanisation et la densification de ce secteur situé à proximité du Lac de la Gruyère qui est remis en cause. La DAEC a obtenu gain de cause en mai 2020 auprès du Tribunal cantonal en demandant la mise en zone agricole de ce qui était depuis 1982 une zone à bâtir. Ce qui met un terme au développement immobilier de ce secteur. Le dossier peut encore évoluer selon que le promoteur recourt au Tribunal fédéral. Il reste toutefois que les trois bâtiments déjà construits sont une aberration et une horreur au bord du lac de la Gruyère.

Fribourg PAL: l'opposition que nous avons faite à l'encontre du nouveau PAL de Fribourg mis à l'enquête en novembre 2018 portait sur plusieurs points. Nous avons participé à 3 séances de conciliation, 2 en 2019 et 1 en janvier 2020. La nouvelle mouture du PAL sera vraisemblablement mise à l'enquête en septembre de cette année.

Beauregard: avenue de Beauregard 6 et 8, chemin de Richemond 5: ce dossier nous tient en haleine depuis 2014. Pour résumer: Pro Fribourg s'est opposé à la démolition de ces 3 bâtiments en 2014. Dans le PAL en vigueur, datant de 1991, ces bâtiments ne sont pas protégés. Dans la première mouture de la révision du PAL, au moins jusqu'en avril 2018, ces bâtiments étaient inscrits sur la liste des immeubles à protéger. Ils ont ensuite été retirés lors de la mise à l'enquête. Suite au rejet de notre opposition à la démolition, nous avons fait un recours auprès du Tribunal cantonal, lequel, nous donnant raison, renvoie la cause au Préfet pour une nouvelle décision. Les promoteurs ont fait recours auprès du Tribunal fédéral contre la décision du TC. En février 2019, nous apprenions que le TF a confirmé la décision du TC et que lui aussi renvoie la cause au Préfet. Pour l'instant, la cause reste en suspend, dans l'attente de la mise à l'enquête des modifications du PAL prévue en septembre. Vraisemblablement, le Préfet s'appuiera sur la mise sous protection -ou non- de ces immeubles dans le PAL pour prendre sa décision.

Vuadens, route principale 209, suite aux oppositions de Pro Fribourg et Patrimoine Gruyère-Veveyse, la démolition prévue de la ferme située au centre du village et datant du tout début du 19e s à été abandonnée. La commune et le Préfet ont suivi les deux associations et le permis de construire à été refusé. Le dossier a donc été clôt en novembre 2019.

Pro Fribourg était représenté par sa secrétaire Sylvie Genoud Jungo dans plusieurs ateliers ou groupes de travail: Paysages d'importance cantonale, Couverture de Chamblieux, Rénovation de la Place du Marché à Bulle en lien avec un parking souterrain.

La secrétaire a présenté Pro Fribourg à l'Assemblée Générale de l'association de quartier Palatinat, et aussi à une séance de l'Ambassador Club Fribourg.

Projets 2020

Publications: la première publication de l'année est parue en mars 2020. Afin de mettre en valeur le Fonds de photographies que nous avons offert à la BCU en 2015, nous avons décidé de commencer une série montrant des cartes postales anciennes ou des photos des sept districts du canton. En effet, une partie de ce fonds est désormais disponible sur le site internet de la BCU. Le fonds s'appelle Pro Fribourg - Bourgarel.



	<p>Ce premier numéro concerne le district de la Glâne, avec une introduction de l'historien Florian Defferrard. La publication PF no. 207 est en cours d'achèvement. Elle sera disponible dès la fin juin. Le thème principal est la forêt fribourgeoise. Les deux autres publications à paraître cette année sont en cours de préparation. Plusieurs sujets seront traités en septembre, alors que la publication de décembre mettra en évidence une collection précieuse mais peu connue des fribourgeois.</p> <p>Dossiers sans revenir sur des dossiers qui sont en cours depuis plusieurs années, voici quelques nouvelles affaires sur lesquelles nous nous sommes penchés en cette première partie d'année.</p> <p>Estavayer-le-Lac, PAL: opposition à la mise en zone à bâtir de 3 parcelles au Pré du Château. Afin de préserver le contexte historique de ce site exceptionnel, le périmètre vert entourant le château doit être maintenu et rester libre de constructions. A l'ISOS, cet espace entourant le château a un objectif de sauvegarde le plus élevé.</p> <p>Bouloz opposition à la démolition d'une ferme du 19e siècle située dans un périmètre ISOS d'importance locale, qui compte en tout quatre ferme. Démolir cette ferme reviendrait à supprimer le quart de la substance de périmètre qui mérite un intérêt. Dans le contexte de la construction d'un grand complexe immobilier, il est prévu aussi d'abattre un tilleul mentionné à l'ISOS et une haie vive. Malheureusement, la ferme n'est pas protégée au PAL de la commune, mais obtient tout de même une valeur c au recensement cantonal. Patrimoine Gruyère-Veveyse, qui nous a alerté de cette démolition, a également fait opposition.</p> <p>Commune de Courtepin, secteur Barberêche, installation de biogaz. En 2013 nous nous sommes opposés à ce projet prévu dans un périmètre ISOS d'importance nationale. A la suite du rejet de notre opposition, nous avons déposé un recours auprès du Tribunal cantonal. Ce dernier nous a emboîté le pas en nous donnant raison. Patrimoine Suisse section Fribourg a également entrepris les mêmes démarches que Pro Fribourg. La décision du Tribunal cantonal a suscité plusieurs réactions dans la presse, auxquelles nous avons répondu. Les agriculteurs ont fait recours au Tribunal fédéral. Ce sujet sera développé dans la publication à paraître fin juin.</p>
4.	<p>Comptes 2019: présentation, rapport des vérificateurs et approbation. Les comptes 2019 présentent au 31.12.19 un total au Bilan de 131'020.25fr. et une perte de l'exercice de 2582.13fr.</p> <p>Bilan <u>A l'actif:</u> Le solde du compte courant Postfinance à la fin de l'exercice est de 39'913.30fr. et celui du compte Deposito est de 78'295.30fr. Le compte Débiteur relève des montants à recevoir dûs pour l'année 2019, principalement la contributions du Service de la Culture du canton de Fribourg pour la publication Pro Fribourg no. 205, 6000fr., la vente de publications au Service de la culture de la ville de Fribourg pour un montant de 2000fr., ainsi que les ventes effectuées en librairies. Quant aux actifs transitoires, ce sont des factures payées en avance, loyer de janvier 2020 et assurance maladie et accident 2020. La valeur résiduelle du site internet et de la ligne graphique est estimée à un montant de 2022.30fr.</p> <p><u>Au passif:</u></p>



Les passifs transitoires comptabilisent les charges à payer: ici, la prévoyance professionnelle, des factures concernant la publication Pro Fribourg no 205 parue fin décembre 2019: imprimerie, photos, envoi postal, salaire de la responsable, rémunération de l'auteur de cette publication, etc. pour un montant de 24'861,40fr. Sous la rubrique "Cotisation année suivante", il s'agit des cotisations perçues fin décembre pour l'année 2020. Pour rappel, les membres reçoivent en décembre l'invitation à renouveler leur cotisation pour l'année suivante. Il s'agit donc de produits reçus d'avance, pour un montant de 31'735fr.

Les réserves sont des montants mis de côté afin d'assurer des les versements dans trois postes importants: les publications, l'équipement (informatique) et d'éventuelles actions juridiques.

Pertes et Profits:

Produits: les produits s'élèvent à montant total de 129'275,57fr.

Les cotisations de l'année 2019 se montent à 89'387.20, soit une différence de 906fr. de moins par rapport à l'année précédente. Nous observons donc une baisse continue des cotisations, situation qui reste préoccupante pour l'avenir.

Encore une fois, nous avons pu compter sur le soutien de la Loterie romande, avec un montant de 15'000fr. Nous remercions la Loterie pour sa confiance et son soutien régulier. Les dons s'élèvent à 4924fr. Ce montant comprend les dons effectués par nos membres pour la publication Bohnenblust, ainsi que des dons spontanés.

Les subsides se montent cette année à 16'000fr. Il s'agit de montants reçu suite à l'envoi de dossiers de sponsoring pour la publication PF 205 sur le peintre Roger Bohnenblust: 10'000fr. de la Banque cantonale de Fribourg et 6'000fr du Service de la Culture du canton de Fribourg, que nous remercions chaleureusement.

La vente des publications, comprend un montant de 2000fr. de la part du Service de la culture de la Ville de Fribourg, qui acheté la publication PF 205. Il faut relever que la ville abrite une chapelle entièrement peintre par cet artiste, dans le bâtiment du CO du Belluard. Ce montant comprend aussi les ventes en librairies et les ventes directes.

Charges:

Salaires: les montants des salaires 50'582.05fr et charges sociales 13'596,50fr. ont quelque peu évolués par rapport à l'année passée. Il n' y a eu ni augmentation des salaires, ni augmentation du temps de travail, toujours réparti entre un 20% et un 40%. Ceci s'explique par le fait que Stéphanie Buchs, la responsable des publications jusqu'en juin 2019, était engagée sous contrat à durée indéterminée, alors que sa remplaçante dès le mois de juillet 2019, Mélanie Rouiller, a souhaité un contrat de mandat, c'est-à-dire qu'elle reçoit un salaire brut, et qu'elle paie elle-même ses charges sociales.

La rubrique autres frais de personnel comprend les frais d'administration des Charges sociales.

Dans la rubrique "loyer", se trouve le montant de la location à Pérolles 13 avec les charges d'électricité et les frais annexes, puis à la route de la Glâne 26, pour un montant de 3892.85fr. En octobre 2019, nous avons dû déménager. Le nouveau bureau, situé dans le bâtiment de Polytype, est un peu plus cher: avant 280fr charges annexes et électricité non comprises (320fr environ avec les charges), désormais 425fr. charges comprises. Pour compenser quelque peu cette augmentation, nous partageons désormais les frais d'abonnement téléphonique et internet avec deux autres locataires.

Le plus gros poste de l'association sont les Frais de publication: 58'721,55fr. Cela comprend le graphisme, l'impression, les photos, la rémunération d'auteurs, pour les quatre publications annuelles.

Dans les frais de bureau pour un montant de 1537,35fr. sont inclus quelques dépenses



	<p>liées au déménagement, de la fourniture de bureau, photocopies du rappel de cotisation, les frais de téléphones et internet.</p> <p>Les frais de comité et de l'AG pour un montant de 1422,90fr comptabilisent les dépenses du comité, un souper annuel offert aux membres du comité, les frais de l'Assemblée générale, location de salle et apéritif offert.</p> <p>Les frais de publicité et promotion pour un montant de 253,30fr. sont les dépenses effectuées lors des conférences de presse organisées à l'occasion de la sortie des publications.</p> <p>Enfin, les frais de Postfinance s'élèvent à 511.40. Un montant nettement inférieur à celui de 2018. En effet, une erreur s'était glissée dans l'impression des Bulletins de versement, cela impliquait un défaut qui nous était chèrement facturé. L'imprimerie a déduit de sa facture de janvier 2020 le montant préjudiciable, qui a été ventilé sur la comptabilité de 2019 et 2020.</p> <p>Conclusion:</p> <p>Bien que nous arrivons à maintenir un certain équilibre des comptes, cet exercice reste précaire, car il dépend de l'octroi de donations liées à des projets précis, une manne qui n'est pas acquise d'année en année et qui nécessite de réitérer les demandes. De plus, la baisse régulière des entrées de cotisations reste un souci permanent. Quant aux dépenses, nous essayons de les contenir au maximum, comme vous pouvez le constater le poste "Frais de publications" est en légère baisse. Grâce au bénévolat des auteurs des articles parus en 2019, ou encore à la modestie de leur de rémunération, nous pouvons maîtriser au mieux les charges. Ils sont ici chaleureusement remerciés: Bernhard Altermatt, Jean-Pierre Anderegg, Raoul Blanchard, Alain Bosson, Gilles Bourgarel, Caroline Bruegger, Stéphanie Buchs, Philippe Clerc, Elisabeth Crettaz-Stürzel, Sylvie Genoud Jungo, Marie-Jeanne Koutchouk Delagneau, Pascal Marguerat, Anita Petrovski, Claude Pochon, Jean-Luc Rime.</p> <p>Les comptes ont été révisés le 10 juin 2020 au bureau de Pro Fribourg. Ils sont approuvés par les personnes présentes à l'assemblée "résiduelle".</p>
5.	<p>Budget 2020</p> <p>Le budget de l'année 2020 est calqué sur le résultat de l'année 2019. Aucune dépense exceptionnelle n'est envisagée, ni entrée financière particulière. Nous espérons toutefois pouvoir compter sur des aides extérieures pour le financement de la publication de décembre 2020.</p>
6.	<p>Election des membres du comité et des vérificateurs des comptes</p> <p>Pour cette année encore, nous pouvons compter sur les membres du comité actifs les précédentes années: Rime Jean-Luc, président, Altermatt Bernhard, Bruegger Caroline, Clerc Philippe, Collin David, Genoud Jungo Sylvie, secrétaire générale, Laubscher Eliane, Reolon Carmen, Senn Maurice, Suter Olivier, Urfer Thomas. Nous avons le plaisir d'accueillir trois nouvelles personnes, qui sont déjà actives depuis quelques mois.</p> <p>Philippe Clerc, historien de l'art, a déjà participé à la rédaction de plusieurs cahiers sur les peintres fribourgeois.</p> <p>Michaël Chappuis, historien de l'art, habite Fribourg et travaille dans une galerie d'art à Genève.</p> <p>Sébastien Jenny, ingénieur, travaille pour sa propre agence immobilière.</p> <p>Les membres du comité sont élus à l'unanimité par les personnes présentes à l'assemblée "résiduelle".</p>



	<p>Vérificateurs des comptes: Eva Heimgärtner est réélue comme vérificatrice. Pour des raisons de santé, Olivier Delessert ne peut se représenter. Cette situation étant survenue très peu de temps avant cette séance du 17 juin 2020, nous n'avons pu trouver de remplaçant. Le poste est donc vacant. Toute proposition de la part des membres sera bienvenue. Cette situation est acceptée, mais un-une vérificateur-trice sera activement recherché pour la révision des comptes 2020.</p>
7.	<p>Divers Le bureau Pro Fribourg à déménagé. Avant à Pérolles 13, il se trouve désormais à la route de la Glâne 26, dans un espace baptisé Werk 7, situé dans l'entreprise Polytype. Cet atelier est divisé en plusieurs surfaces et bureaux, loués à des personnes exerçant toutes sortes d'activités: photographes, couturière, graphiste, calligraphe, artiste-peintre.</p>